



Saint-Marcel-les-Sauzet



Journal municipal d'information

BULLETIN MUNICIPAL N° 61 JUIN 2023

INFORMATIONS UTILES :

Tél : 04 75 46 70 24

E-mail Mairie :

mairie@stmarcel-sauzet.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi de
9h à 12h30

Les Samedis de 9h à 12h les :

1^{er} et 22 juillet

5 et 19 aout

2—16 et 30 septembre

14 et 28 octobre

18 novembre

2 et 16 décembre

PERMANENCES EN MAIRIE

Vous pouvez être reçu sur rendez-vous par :

- Yves LEVEQUE (Maire)
- Bruno DUC (Adjoint aux Finances)
- Nelly CONSTANT (Adjointe à l'Urbanisme)
- Jean-Michel ZUCCHIATTI (Adjoint à la Sécurité et responsable des services techniques)
- C.C.A.S : sur rendez-vous** par Monsieur le Maire ou Isabelle ZUCCHIATTI



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE

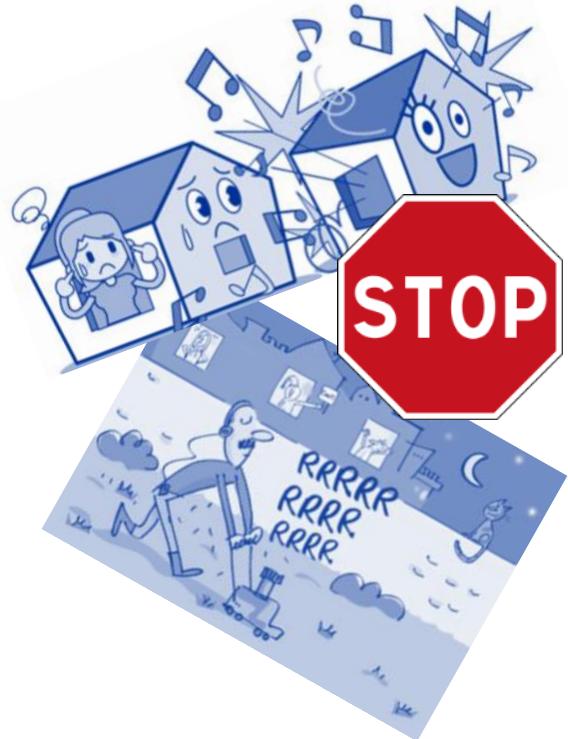


Par arrêté préfectoral n° 26-2023-06-09-00002 du 9 juin 2023, la Préfète de la Drôme a restreint provisoirement certains usages de l'eau et déclaré le secteur du Roubion-Jabron en **Alerte Renforcée**.

Il est ainsi interdit d'arroser les pelouses et espaces verts, à l'exception des jardins potagers qui ne peuvent cependant pas être arrosés en journée (entre 7h et 19h), de laver sa voiture en dehors des stations de lavage, les terrasses, toitures et façades (sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnelle), de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction), de laver les voiries, terrasses, toitures et façades (sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnelle) et de respecter les dispositions particulières prévues dans l'arrêté ICPE (ou réduction de 50 % des consommations en absence de dispositions spécifiques).

Sommaire

L'édito du maire	Page 2
Les conseils municipaux	Page 3
Le Groupe Scolaire Robert Goulet	Page 6
La vie municipale	Page 7
L'action sociale et la solidarité	Page 13
Les cérémonies et animations	Page 14
Les commerçants et artisans	Page 15
Les associations	Page 17
Montélimar Agglomération	Page 19



Édito

Le budget pour l'année 2023 a été voté lors du conseil de mars. Grâce à une bonne maîtrise des dépenses, nous avons réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de 236 000€, ce qui est une très bonne performance dans le contexte actuel.

Nous avons pu ainsi maintenir le taux communal des impôts locaux et allons pouvoir engager notre programme d'investissement 2023 sereinement.

Le projet qui nous tient à cœur est l'aménagement des voiries et espaces publics, étudié avec la collaboration du CAUE. Les premières esquisses de la traversée du village ont été présentées, en réunion publique, le 2 mai dernier.

D'autres réunions permettront d'exposer les esquisses de la route de la Coucourde et du site de la Féria.

L'embellissement et le fleurissement du village vont également se poursuivre, avec notamment la finalisation de la place de l'Eglise.

Même si la météorologie est un peu capricieuse et a causé quelques inquiétudes lors des premiers manifestations et animations du village, comme le carnaval de l'Amicale Laïque, les Rencontres Culturelles Itinérances et le vide grenier du Comité des Fêtes, elle n'a pas permis d'endiguer le phénomène de sécheresse et le risque incendie.

Aussi, nous vous invitons à la plus grande prudence et au plus grand civisme à la fois dans vos activités extérieures, l'entretien de vos jardins et dans l'utilisation modérée de l'eau.

Comme vous le constaterez dans ce bulletin, nous avons renforcé les moyens d'alerte dans l'éventualité d'un incident ou d'une catastrophe naturelle même si pour l'heure nous pensons d'abord aux incendies.

Nous vous souhaitons un bel été et d'excellentes vacances, en profitant de toutes les animations culturelles et festives qui vous sont proposées. Je remercie par la même occasion tous les bénévoles et élus pour les diverses manifestations qui renforcent notre « vivre ensemble » pour Saint-Marcel.

Yves Lévéque et l'équipe municipale



CONSEILS MUNICIPAUX : 10 JANVIER, 2 MARS, 13 AVRIL ET 13 JUIN

DELIBERATIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

A l'issue de l'exercice comptable, l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public (le Receveur Municipal) établissent deux documents qui retracent les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes, et présentent les résultats comptables de l'exercice :

Dépenses Fonctionnement

Charges de personnel : 44%
Charges générales (eau-électricité-carburants-entretien courant : 46%
Intérêts emprunts : 2%
Divers : 8%

= 669 828, 69 €

Recettes Fonctionnement

Impôts et taxes : 70%
Dotations de l'Etat : 17%
Autres (location Féria, commerces, cantine) : 13%

= 880 668.48 €

Dépenses d'Investissement

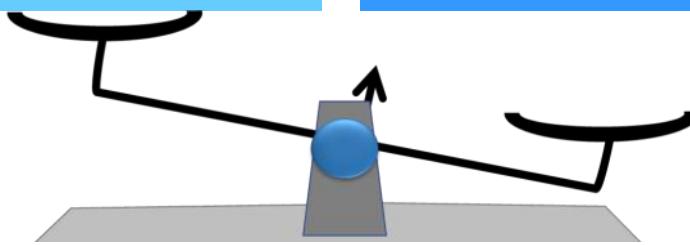
Travaux divers : 75%
Emprunts : 25%

= 269 768,96 €

Recettes Investissement

Subventions : 39%
Excédent de fonctionnement : 59%
Autres : 2%

= 392 697,17 €



Les résultats comptables se présentent par sections : fonctionnement / investissement et les excédents de l'année 2021 (année n-1) doivent être rajoutés, les résultats définitifs 2022 sont donc :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2022 : 210 839.79 €	Résultat 2022 : 122 928.21 €
Excédent 2021: 25 213,59 €	Excédent 2021 : 497 823,54 €
Résultat définitif de + 236 053,38 €	Résultat définitif de + 620 751,75 €

Soit un excédent total de 729 037,34 € pour l'année 2022

Affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023

Les règles de comptabilité publique prévoient que l'excédent de fonctionnement doit être affecté (au moins en partie) en section d'investissement de l'année suivante (n+1), c'est ce que l'on appelle l'**Autofinancement**.

Le conseil municipal a ainsi décidé d'affecter **210 000,00 €** d'excédent de fonctionnement 2022 sur la section d'investissement de l'exercice 2023.

Cette « économie » permettra de financer les prochains travaux communaux sans recours à l'emprunt.

Approbation du budget primitif 2023

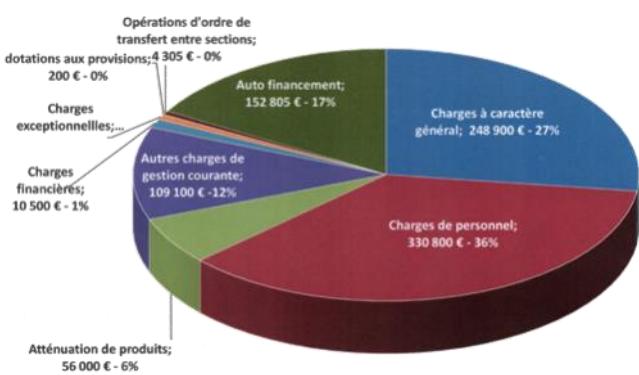
Le budget 2022 est équilibré en fonctionnement et en investissement :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	918 257 €	918 257 €
INVESTISSEMENTS	1 120 053 €	1 120 053 €
TOTAL	2 038 310 €	2 038 310 €

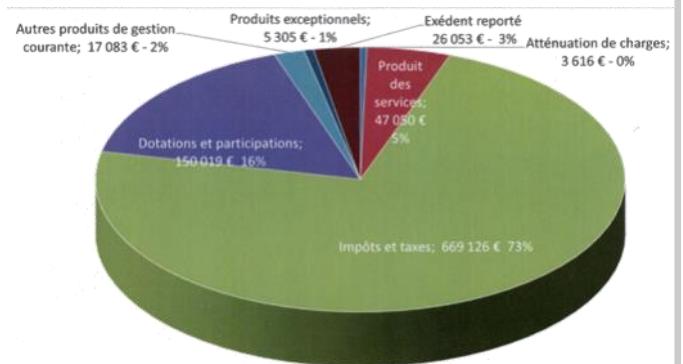
En fonctionnement :

Pour la première fois depuis 2014, les dotations de l'Etat restent constantes. Les impôts locaux représentent 73% des recettes.

Malgré la hausse de l'électricité (+15%), du carburants et des pellets pour le chauffage de l'école, les dépenses bien encadrées permettant ainsi de maintenir voire augmenter les montants des subventions au profit des associations.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

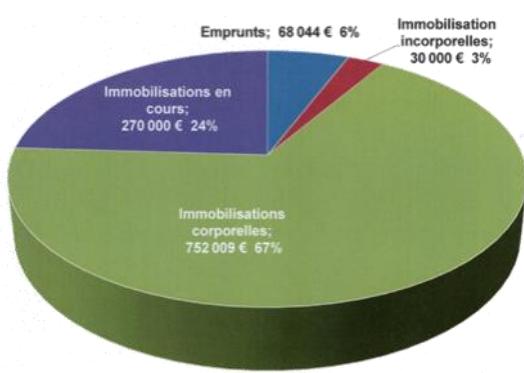


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

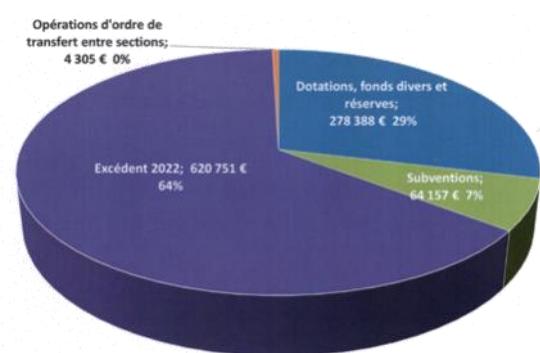
En investissement :

Les recettes proviennent essentiellement des « économies » réalisées lors des exercices précédents, augmentées des subventions versées à la suite des travaux effectués et de la récupération de la TVA (FCTVA).

En 2023, les travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie se poursuivront comme ceux de la défense incendie. Les études sur l'aménagement et la réfection des espaces publics se concrétiseront pour la traversée du village et s'affineront sur la route de la Coucourde et le site de la Féria.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Vote des taux des impôts locaux

Le conseil municipal a approuvé le maintien des taux des impôts locaux 2023. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2003.

Taxe foncière bâti : 34,29%

Taxe foncière non bâti : 58,67%

Taxe habitation : 13,93% (pour les résidences secondaires)

Décision modificative

Un décision modificative a pour objectif d'apporter une modification au budget primitif. En l'occurrence, il s'agit d'affecter les crédits de cessions du compte « produits de cession d'immobilisation » au compte « Autres charges exceptionnelles » en raison du caractère occasionnel de cette recette.

Mise en place de la nomenclature M57

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités. Elle s'appliquera au budget communal à compter du 1er janvier 2014. Elle est conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Le conseil municipal a décidé d'appliquer la M57 « développée » plutôt que « simplifiée » car elle se rapproche plus de celle utilisée jusqu'à présent et permet une analyse plus précise du budget.

VOIRIE, TRAVAUX ET URBANISME

Dénomination des voies

La dénomination des voies participe à assurer l'intervention rapide des services de secours, optimiser le raccordement postal et répondre aux besoins de géolocalisation (raccordement aux réseaux, livraisons...). Ainsi la nouvelle voie créée dans le lotissement en cours d'aménagement « Les Côteaux du Noyer », a été dénommée « Allée du Gauguier » (noyer en vieux français).

Projet d'aménagement de voiries et d'espaces publics : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des études menées en partenariat avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) sur la route des Andrans et la place de la Mairie, la route de Montélimar, la route de la Coucourde et le terrain de la Féria, le conseil municipal a retenu le cabinet Atelier L. Paysage & Urbanisme comme maître d'œuvre pour mener l'étude de faisabilité de ces aménagements.

Une réunion publique s'est déroulée pour présenter les 1ers travaux (voir article en Vie Municipale— page 7)

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu sur les orientation du PADD (voir article en Vie Municipale—pages 8 et 9).

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET INSTALLATIONS COMMUNAUX

Modification des règlements intérieurs de la Maison des Associations, de la salle d'activités et du site de la Féria

Ces règlements fixent les conditions de mise à disposition et d'utilisation des différents sites par les associations et particuliers. Le conseil municipal a souhaité apporter des précisions en matière de sécurité concernant notamment le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies sur ces différents sites, de circulation, de stationnement et d'utilisation du matériel.

DELIBERATIONS LIEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier le tableau des effectifs dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent et de la création d'un poste d'ATSEM.
- Créer un emploi saisonnier non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (plus particulièrement pour l'entretien des espaces verts). A l'issue de l'étude des candidature Monsieur Bryan Pioton a été recruté du 1er juin au 30 septembre 2023.
- Participer au contrat de prévoyance et au contrat de santé au bénéfices des employés communaux auprès du Centre de Gestion de la Drôme

GROUPE SCOLAIRE ROBERT GOULET

Un super projet pour aider l'ASDA de Montélimar



Cette année, les écoliers ont travaillé sur le thème des animaux. Les élèves du CE1 au CM2 se sont engagés dans un partenariat avec l'ASDA (Association pour la Sauvegarde et la Défense des Animaux) de Montélimar.

Préalablement à leur rencontre, les élèves avaient préparé des questions, envoyées au président de l'ASDA, M. Dupré qui, accompagné de bénévoles, s'est rendu à l'école le 21 février. Ils ont présenté une vidéo qui répondait aux questions et expliquait leur travail et le refuge. Lors de cette rencontre, l'école a offert son aide pour collecter les dons des familles et des villageois.

L'appel aux dons

Afin de collecter le maximum de dons, les élèves se sont lancés dans une grande campagne de communication. Ils ont fabriqué des affiches et des tracts qu'ils ont distribués dans les boîtes aux lettres du village. Ils ont rédigé des courriers, envoyés aux commerces des alentours.

Les élèves sont allés chercher l'aide du maire qu'ils ont rencontré le 14 mars en mairie. Grâce à son intervention, le message a pu être diffusé sur le panneau lumineux à l'entrée du village et sur la page Facebook. Le 30 mars, une boîte réservée aux dons a été installée à l'entrée de l'école (entrée périscolaire). Durant un mois les dons ont afflué. Paquets de croquettes, litière, jouets, couvertures pour chiens et chats, matériels d'hygiène et de bureau, rien ne manquait !

La remise des dons

Le 4 mai, l'ASDA est venue récupérer les dons. A cette occasion étaient réunis les élèves du CE1 au CM2, accompagnés de leurs enseignants et du Maire. Deux journalistes étaient présents et représentaient Le Dauphiné Libéré et La Tribune. Au cours de la cérémonie, les élèves ont fait un discours pour remercier l'ASDA, les commerces qui ont répondu positivement, ainsi que les villageois, amis et familles.

Le Président de l'ASDA et ses bénévoles ainsi que M. le Maire étaient impressionnés et ravis par cet élan de générosité et l'efficacité des élèves tout au long du projet.

Les élèves en sont ressortis joyeux et fiers, prêts à s'engager dans de nouveaux projets dès l'an prochain !

Les élèves de CE2-CM1



Une belle journée à Peaugres

Tous les élèves, de l'école Robert Goulet sont allés au safari de Peaugres le lundi 15 mai 2023. Les écoliers, de la Petite Section au CM2, ont pu voir beaucoup d'animaux : des félins, des singes, des reptiles, des rhinocéros, des hippopotames...

Au programme de leur journée :

- Visite du circuit en car au milieu des ours, des loups, des girafes, des dromadaires, des autruches... Chaque classe a participé à un atelier pédagogique.
- Visite du parcours à pied.

Cette sortie s'inscrivait dans le thème de l'année : les animaux.

Les enfants ont passé une excellente journée, ils ont appris beaucoup de choses sur le monde animal.



VIE MUNICIPALE

Réunion publique - Projet d'aménagement de voiries et d'espaces publics du village

Les études engagées avec le CAUE sur l'aménagement, la requalification et la mise en valeur de la route des Andrans et la place de la Mairie, de la route de Montélimar, de la route de la Coucourde et du terrain de la Féria, ont permis au conseil municipal, lors de sa séance du 10 janvier 2023 de choisir un maître d'œuvre pour analyser la faisabilité technique et financière : le cabinet Atelier L. Paysage & Urbanisme.

Il s'agit d'établir une programmation objective et rationnelle des travaux pour ensuite consulter les entreprises qui réaliseront les chantiers.

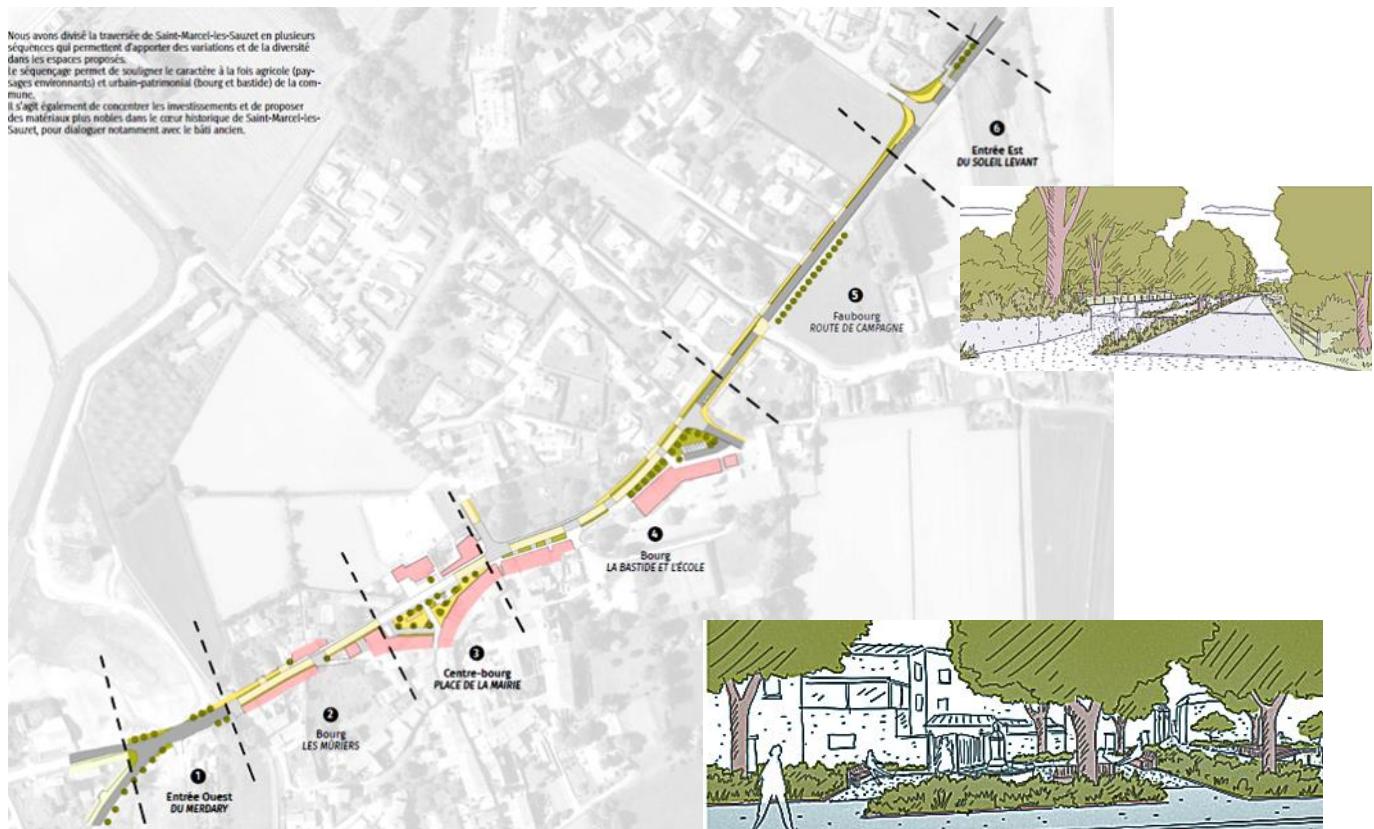
Une première réunion publique s'est tenue le 2 mai dernier afin de présenter les principes d'aménagement retenus pour la traversée du village. Les scénarii (= schémas) d'aménagement présentés doivent être affinés et retravaillés en fonction des observations émises lors de la réunion, de la topographie des lieux et des relevés techniques à venir (notamment sur les réseaux et plus particulièrement sur le réseau des eaux pluviales).



La traversée du village qui va de l'entrée Est de la commune (Soleil Levant) à l'entrée Ouest (Merdary) est divisée en plusieurs séquences faisant l'objet d'un aménagement différencié selon la typologie de la voie (rurale, urbaine, historique et patrimoniale). Il s'agit de marquer des points forts de la voie (Entrée Est, secteur de l'école, place du vieux village, Entrée Ouest) par des aménagements qualitatifs et paysagers tout en traitant l'ensemble de la traversée.

Toutes les voies sont maintenues mais le projet cherche à les « effacer » par un traitement moins routier en limitant l'usage du bitume et des bordures autoroutières. La réflexion sur les largeurs de voies doit bénéficier aux piétons plutôt qu'à l'automobile dans le but de limiter la vitesse et sécuriser les circulations.

Le travail se poursuit sur les autres espaces et fera l'objet d'une présentation publique ultérieurement.



L'ensemble des planches présentées peuvent être consultées en mairie.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le **PLU** est le document de référence en matière de règles d'urbanisme. Son objectif principal réside dans l'émergence d'un projet de développement de la commune conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire communal.

Plusieurs documents composent le dossier de PLU et notamment le **PADD** qui est la clé de voûte du PLU. Le PADD expose un projet d'urbanisme répondant aux besoins et enjeux du territoire communal relevé dans le diagnostic (=état des lieux) en définissant les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement, d'équipement, d'habitat, de développement économique, de déplacement et transport, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques retenues pour le développement futur de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi le projet de la commune s'articule autour de plusieurs axes, qui ont été présentés aux Personnes Publiques Associés (**PPA** : Préfet, DDT, Chambre d'Agriculture, ARS, Architecte des Bâtiments de France, communes limitrophes ...) puis débattus en conseil municipal et en conseil communautaire, l'Agglomération étant compétente, depuis 2018, en matière d'élaboration des PLU de ses communes membres.

En urbanisme et habitat

- Assurer une progression raisonnée de la population en lien avec les documents supra-communaux,
- Mener une politique d'offre diversifiée de logements pour répondre aux différents besoins de la population (petits et grands logements, en location, en accession à la propriété...),
- Préserver le cadre de vie et le patrimoine bâti, l'identité du village et valoriser les entrées de ville,
- Modérer la consommation d'espace et limiter l'étalement urbain en créant une centralité par un projet urbain raisonné,

En économie, commerce et tourisme

- Développer l'offre économique sur la commune en favorisant le commerce de proximité et /ou permettant son évolution ainsi que celui du tourisme,

En aménagement, équipement et déplacements

- Adapter les équipements et services aux besoins actuels et futurs de la population en poursuivant l'aménagement des espaces et équipements publics pour renforcer l'attractivité et la convivialité du village et en anticipant les besoins en réseaux et particulièrement le déploiement des télécommunications,
- Améliorer les déplacements,

En protection des espaces agricoles, naturels, forestiers et urbains

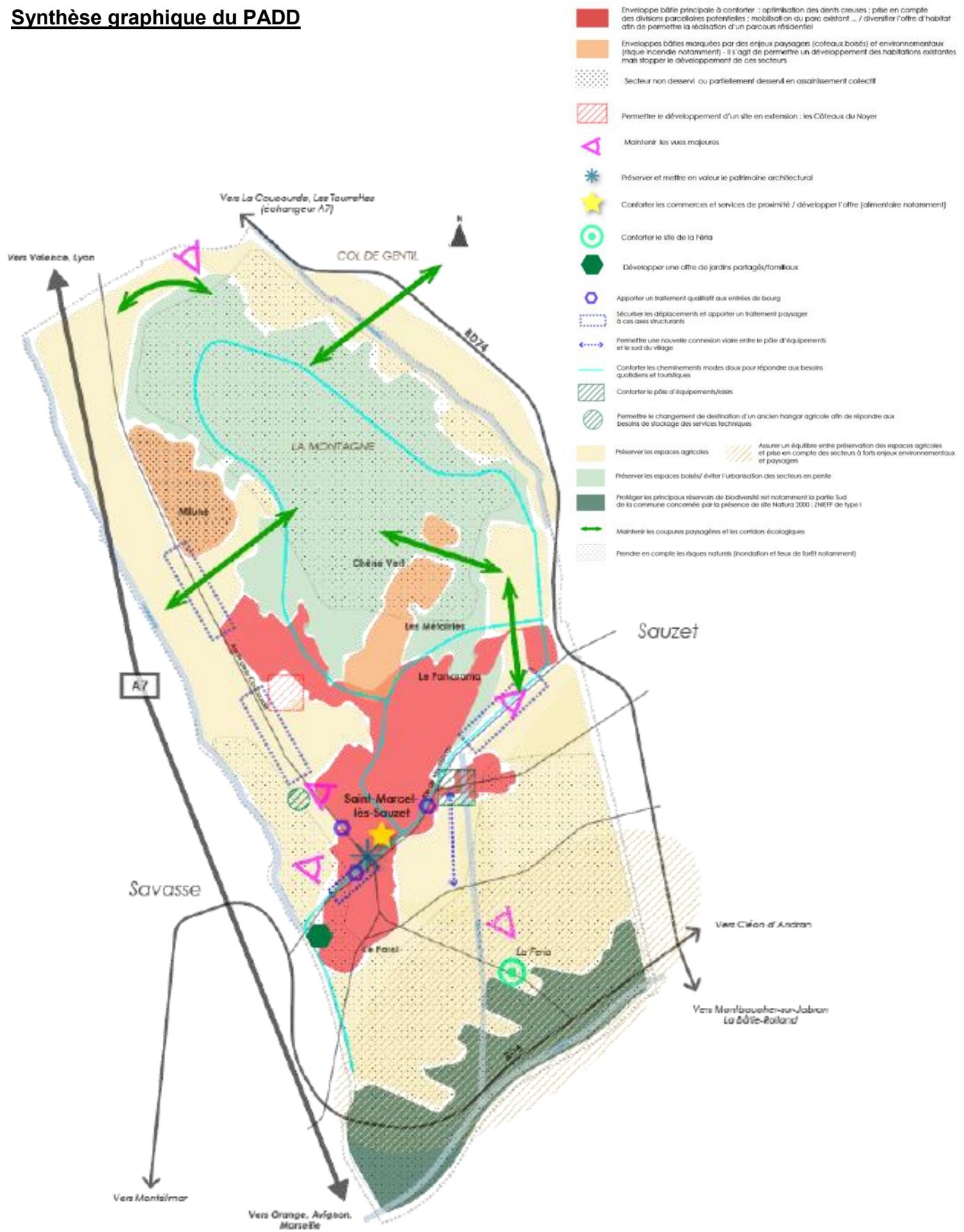
- Préserver les zones agricoles, naturelles et les paysages,
- Préserver le patrimoine naturel et les continuités écologiques,
- Prendre en compte les risques et nuisances ainsi que les ressources naturelles et notamment la ressource en eau).

L'ensemble de ces enjeux doit pouvoir trouver sa traduction lors des prochaines étapes : le règlement (règles d'urbanisme), le zonage (division du territoire en zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP = zoom sur des parties du territoire où des règles complémentaires peuvent être instaurées).

L'ensemble de ces documents ainsi que le rapport de présentation, le plan et la liste des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires seront présentés et contrôlés par les PPA puis soumis à enquête publique et enfin approuvés par le conseil communautaire de Montélimar Agglomération.

Ci-contre un schéma illustrant l'ensemble des orientations du PADD.

Synthèse graphique du PADD



Sirène d'alerte à la population

La commune est située dans le périmètre de 20 km par rapport à la centrale nucléaire de Cruas-Meysse. Elle a donc pu bénéficier de l'installation d'une sirène d'alerte à la population. Cette sirène est reliée au signal d'alerte national et déclenchée par la Préfecture en cas d'incident sur la centrale nucléaire mais également pour tout autre incident majeur (ex : accident de véhicules de transport de matières dangereuses...).

Lors d'inondations, elle peut être actionnée localement par la mairie.



La procédure d'alerte

Lorsqu'un événement de sécurité civile touchant gravement la population, quelle qu'en soit l'origine (catastrophe naturelle ou technologique...) implique immédiatement ou à court terme le déclenchement d'une procédure d'alerte ou une mobilisation particulière des services de sécurité et de secours, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), et/ou la mairie, diffuse une alerte ciblée aux habitants.

A Saint-Marcel-lès-Sauzet Cette alerte prend désormais deux formes :

- par téléphone : groupée par automate d'appel
- par sirène : le Signal National d'Alerte (SNA) ou communale.

Le son émis par la sirène est montant et descendant :

Alerte : 3 séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence

Fin de l'alerte: son continu de 30 secondes

Un essai mensuel est effectué tous les premiers mercredis du mois (1 séquence d'1 min et 41 secondes)

Comment réagir en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise.

Si les sirènes sonnent, les comportements réflexes de sauvegarde à adopter sont :

Les antennes de Radio France sont les stations de référence pour obtenir des informations quant à la nature et l'évolution de la crise. Vous pourrez ainsi adapter votre comportement en conséquence.

- Si l'on vous demande de vous confiner: arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation, bouchez les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère,
- ou, sur ordre des autorités, évacuer. Tenez-vous prêts à évacuer dans les plus brefs délais (cf : la brochure « Je me protège en famille » aide à la constitution anticipée d'un kit d'urgence).

De manière générale

Ne restez pas dans un véhicule

et libérez les voies de circulation pour faciliter l'action des secours.

Ne restez pas près des fenêtres

N'ouvrez pas les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors

En raison d'une pollution de l'air, le confinement est alors indispensable pour se protéger

N'allumez pas une quelconque flamme

Une pollution de l'air (nuage toxique, produits chimiques) peut-être inflammable

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités

Ne prenez pas l'ascenseur

Ne revenez pas sur vos pas.

Alerte spéciale feux de forêt

La commune de Saint-Marcel-Les-Sauzet est concernée par le risque feux de forêts.

Alors ayons les bons réflexes, surtout en cette période de sécheresse d'autant que la plupart des feux sont d'origine accidentelle humaine.

Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles.

Rapidement, le feu gagne en intensité.

Pompiers

 **18 ou
112**

FEUX DE FORêt ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots dans
un cendrier et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en appelant
le 112, le 18 ou le 114
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un
endroit sûr car facilement
inflammable



Rester informé de
la situation et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

**Chaque
geste compte**
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr



Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire
aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts,
maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Avoir de bons réflexes, c'est aussi anticiper et protéger son habitation et en particulier, débroussailler autour de chez soi c'est-à-dire :

- couper la végétation basse
- élaguer les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne l'habitation.

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année et il est conseillé d'effectuer cette opération plutôt en période hivernale.

L'ONF (Office National des Forêts) organisera en septembre une réunion de sensibilisation au débroussaillage.

Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir - Mobiliser - Accélérer

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES

Visite du Vice-président de la Région AURA

Le 30 mars, Philippe Meunier, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et M. Julien Cornillet, conseiller régional et président de l'Agglomération de Montélimar ont visité le village et notamment l'école pour laquelle la Région a versé des subventions lors de sa rénovation/extension.

L'occasion était belle pour le Maire de leur faire également visiter l'église du XIIème siècle et de « négocier » de nouvelles subventions pour les projets de requalification des voies et espaces publics du village.



Réouverture de la bibliothèque

Le Marque-Page a réouvert ses portes à compter du samedi 26 avril 2023 et la journée inaugurale s'est tenue le samedi 6 mai avec Magic Bambin : maquillage, jeux et bien sûr lecture étaient au programme.

Les bénévoles (**Colette Benhamou et Christine Poretti**) vous accueillent dans les locaux rénovés au 1er étage de la mairie, les mercredis et samedis de 10h à 12h. Venez nombreux.

Transhumance 2023



Julien, le berger, est de retour dans le bassin de rétention. Son troupeau de chèvres récupère de son voyage depuis Bagnols sur Cèze en broutant dans le bassin avant de prendre la route vers Marsanne et revenir par les rives du Roubion, en septembre. A ce moment là, les chèvres entreront en action sur le terrain de La Féria et si c'est possible au Chêne Vert pour débrouillasser le pourtour du pylône de télécom.

Stacey Ville stagiairisée au poste d'ATSEM



Stéphanie Allibert occupe le 2ème poste d'ATSEM



Bryan Pioton renforce l'équipe technique pour l'été



Naissances :

Maël CHALAND, né le 20 janvier 2023 à Montélimar

Paul RAYNAL, né le 6 février 2023 à Montélimar

Alessio PIÉGAY, né le 11 avril 2023 à Montélimar

Lana NOYER, née le 19 mai 2023 à Montélimar

Noé ROSELLO, né le 6 juin 2023 à Montélimar

Laylia MALADRY, née le 10 juin 2023 à Montélimar

ÉTAT CIVIL

Mariages :

Amandine CHALIGIO et Jean-Marie FEX, mariés le 17 juin 2023

Décès :

René BONINO, décédé le 21 mars 2023 à Saint-Marcel-Les-Sauzet

Serge QUENIN, décédé le 26 avril 2023 à Saint-Marcel-Les-Sauzet

Colette ARLAUD, épouse SERRE décédé le 4 juin à Avignon

Gilles BOUET, décédé le 16 juin 2023 à Saint-Marcel-Les-Sauzet

L'ACTION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Après-midi récréative des séniors

Dimanche 7 janvier, la traditionnelle après-midi festive du CCAS du début d'année réunissait les séniors du village autour d'une galette des rois.

Thierry Blanc, des Copains d'Abord, a assuré l'animation musicale.

L'après-midi s'est terminée par la remise du colis gourmand.



Chasse aux œufs de Pâques



Que serait Pâques sans les œufs en chocolat ? A n'en point douter, les petits Saint-Marcelous ne le sauront pas puisque le lundi 10 avril, presque tous, munis d'un panier, sont venus « chasser » les œufs tout d'abord en plastique pour ensuite les échanger contre des œufs en chocolats.

Truck SOLIHA

Le 31 mai, le truck SOLIHA s'est installé sur la place de la Mairie afin d'informer les habitants de la commune et ceux des communes voisines des différentes aides possibles lors de travaux de rénovation et d'aménagement de leur logement notamment les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au handicap ou d'aide au maintien à domicile des personnes âgées.



Anniversaire des anciens

Le 28 juin, le CCAS recevait les anciens qui ont fêté leur anniversaire lors du premier semestre. L'occasion de se remémorer les bons souvenirs et de se donner rendez-vous l'année prochaine. Au mois de décembre ce sera le tour des natifs du deuxième semestre.



DrômA est à leur écoute au **04 75 86 10 10** tous les jeudis de 9h à 11h30 et propose un conseil, une orientation, un accompagnement avec son équipe de bénévoles.

En dehors de ces heures de permanences, contacter le **3977**, plateforme ouverte tous les jours week-end inclus. Une équipe de professionnels est à votre service.



La maltraitance est un ensemble de comportements ou d'attitudes qui compromettent le bien-être d'une personne : maltraitance financière, physique, psychologique.

Canicule, fortes chaleurs

Protégez-vous avant les premiers effets



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15**.



BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action

CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

Cérémonie des vœux 2023



Samedi 7 janvier, le maire Yves Lévéque présentait ses vœux aux habitants, en présence de Julien Cornillet président de l'Agglomération de Montélimar, d'André Gilles, conseiller départemental et de Lisette Pollet député de la circonscription. La cérémonie a permis de dresser le bilan des deux années écoulées, la covid ayant fortement impacté la vie locale, et de présenter la feuille de route de l'année 2023. Elle s'est terminée par un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Marché dominical

Comme chaque année, l'Amicale des Sapeurs Pompiers s'est installée sur le marché dominical pour sa traditionnelle vente de boudins.

La place de la Mairie, déjà occupée par Eric le fromager, Ridha le maraîcher, Jean-Pierre l'apiculteur et Totor et ses plats préparés et poulets grillés, s'est égayée non pas au son de leur sirène mais à l'odeur de cette charcuterie très appréciée.



Max's Evans show



Samedi 14 janvier, le Palais des Congrès Charles Aznavour accueillait un Saint Marcel-lous : Max's Evans dans son « ONE MAX CHAUD ». Le public a savouré ses histoires d'enfance, de cœur et de famille. Il a également pu apprécier les talents de danseur et d'imitateur de ce jeune humouriste.

Pour son premier spectacle, Max's a connu un grand succès qu'il compte renouveler à Saint Etienne, Davezieux, Mulhouse, Paris et Dijon. Mais il promis de revenir cet hiver à Montélimar.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai, présidée par Yves Lévéque et Roland Fernez, Président des anciens combattants s'est tenue comme chaque année, devant le Monuments aux Morts au cimetière.

Les élèves de l'école de Jeunes Sapeurs Pompiers et les pompiers de la caserne de Sauzet avaient répondu présents.



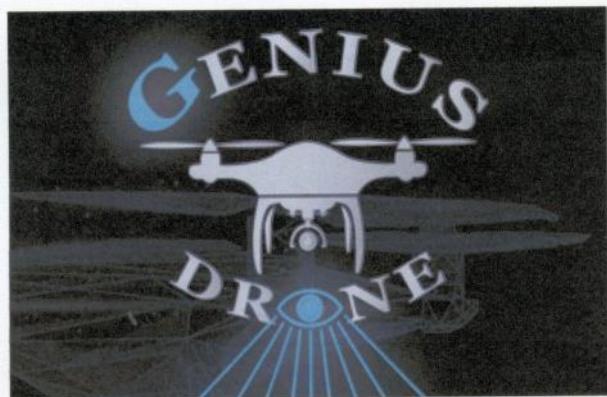
Nouveau à Saint Marcel

La place de la Mairie s'anime tous les dimanches soirs et mardis soirs avec l'installation de deux nouveaux food-trucks, après le départ des précédents.

Alors n'hésitez pas à profiter de ce nouveau mode de restauration nomade : le dimanche soir, Totor (également le dimanche matin, sur le marché, avec ses plats préparés et poulets grillés) vous préparera des kebabs ou galettes kebab et le mardi soir venez déguster les hamburgers, chez Bastos.



COMMERCANTS ET ARTISANS



SAS GENIUSDRONE

160 Rte de Montélimar
26740 St Marcel les Sauzet
06 26 32 57 97
geniusdrone26@gmail.com
geniusdrone.fr

Société d'inspection aérienne d'ouvrages d'art, les toitures, monuments (église et autres) photographies aériennes pour valoriser une vente immobilière ainsi que pour l'événementiel.

- Dans la production d'énergie solaire il y a une production optimale si votre ferme est en bon état, avec notre matériel équipé de caméra thermique haute performance, nous sommes capables de voir tous les défauts.



Votre partenaire transport
pour vos déplacements scolaires, sportifs et associatifs
04 75 01 87 24 / contact@autocars-gineys.fr



Pour vous déplacer dans Montélimar Agglomération
04 75 01 96 00 / www.montelibus.fr



Abattage • Elagage • Débroussaillage

SCHUURMAN Cédric

06 37 63 05 52

26740 Saint Marcel Les Sauzet

voltige-entreprise@orange.fr



ÉTUDE & DEVIS GRATUIT

BOUDELAL TASIM
06 99 99 46 21
pav.art26@gmail.com

St-Marcel-lès-Sauzet

Pav'Art 26

DIDIER DUVERGER

Maçonnerie générale, toitures,
application de béton ciré,
pose de carrelage, parquet

6, côte soleil
26740 St Marcel les Sauzet
0661708229/0475510768
didierduverger@sfr.fr



TRE MAS Chambre d'hôtes

C. Kaftan
380 rue des sangliers
26740 St Marcel Les Sauzet

+336.63.97.95.01
tre_mas@hotmail.fr
tremasstmarcellessauzet.sitew.fr

Natacha MOUTET - Sophrologue



natacha.moutet@gmail.com

natachamoutet.wixsite.com/sophrologie-drome

Facebook : NM sophrologie
06.26.43.95.28

Et Kebab le dimanche soir



Totor & Céline

Sur votre marché du dimanche : 07/69/36/81/42



TM Services Multi Travaux

Homme toutes mains
Thierry Mangold

ac2000@free.fr 06 09 07 49 01

MULTI SERVICES

MOREIRA HENRI



06 08 16 87 17

Maçonnerie, Charpente, Couverture, Vrd

Menuiserie, Carrelage, Faïence

Plomberie, Electricité, Interphone, Vmc....

Suivi de chantier, Conseils

Salle de bain, Penderie, Montage de meubles

Bricolage, Dépannage, Réparation

Entretien piscine

Entretien extérieur: taille, tonte, nettoyage

siret : 37979978600031 - APE : 4399C - mail : henri9161@gmail.com



A.S.E.

audigier.sautel - électricité

électricité
chauffage - climatisation
pompe à chaleur
alarme
photovoltaïque

Tél. 04 75 01 38 38

P.A. du Meyrol - 22, rue des Esprats - 26200 MONTELIMAR

email : aselec@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS

L'école de magie ABRACADABRA



Toujours aussi active, l'école ABRACADABRA **fêtait les rois** le mercredi 25 janvier. L'occasion pour les jeunes magiciens, Kenny, Lily, Nathan, Léna, Lola, Clément (Romain était malade ce jour là) de montrer les progrès réalisés depuis septembre et surtout que leur professeur émérite, Claude, n'avait pas perdu la main.



Cette soirée en stand-up s'est révélée un excellent entraînement pour le **gala de fin d'année** qui s'est déroulé le 24 juin sur le site de la Féria devant parents et amis.

Amicale Laïque

Commencée sous un beau soleil, la ronde du **Carnaval** s'est terminée sous les parapluies.

Cependant, la pluie n'a pas entamé l'enthousiasme et la bonne humeur des participants. Elle n'a pas non plus sauvé Carmantrant qui, une fois le soleil revenu, n'a pas échappé à son triste sort.



En revanche, le soleil n'a pas laissé sa place le dimanche 14 mai pour le **vide grenier**, rattrapant ainsi son faux pas du carnaval.

Plus de 80 exposants ont envahi le terrain de La Féria pour le plus grand bonheur des chineurs et des bénévoles de l'Amicale qui ont œuvré sans répit pour rassasier et hydrater tout le monde.

Belle Epoque

Dimanche 19 février, le club organisait un **loto** dans la salle d'activités et il ne fallait pas être en retard pour avoir une place ! En effet le club a été dans l'obligation de refuser des joueurs, la salle affichant complet.



Le club a ensuite organisé en commun avec les clubs de Savasse et La Cucourde, une **mini-croisière sur la Saône**.

L'assemblée générale du club s'est tenue le 25 février. Le bureau démissionnaire n'a pas trouvé de remplaçant.

Loisirs et Culture

Pour l'association, la saison 2022/2023 se termine bientôt. La Présidente, Dominique Dumoulin, et les membres du bureau ont organisé une soirée conviviale le vendredi 23 juin, sur le site de la Féria, invitant ainsi tous les membres du club avec conjoints et enfants à un moment d'échange autour d'un buffet composé des talents culinaires de chacun mais surtout des merguez et chipos du barbecue de Yves Turcan, Vice-président. Un moment convivial et festif que Jacky et ses élèves du Djamboola Kid ont animé avec également une démonstration de quelques adhérents du cours adultes.



Comité des Fêtes



La météo orageuse des jours précédents et les prévisions météorologiques ont longtemps menacé la tenue du **vide-greniers** organisé le 10 juin dernier par le Comité des Fêtes.

Mais sous un ciel particulièrement favorable, c'est près de 80 exposants qui se sont installés sur la totalité de l'espace que permet La Feria.

Un public familial nombreux a, tout au long de la journée, réalisé de belles et bonnes affaires parmi les objets, la vaisselle, l'outillage ou encore les vêtements, notamment pour les enfants.

Dès le matin, le Comité des Fêtes a proposé café, thé, chocolat, viennoiseries, puis la pause méridienne a permis de partager les traditionnelles barquettes de frites, saucisses, merguez, autour de boissons rafraîchissantes

En fin de journée, tout le monde affichait sa satisfaction pour cette journée réussie, à tel point que le Comité des Fêtes enregistrait déjà des réservations d'emplacements et d'expositions pour le **vide-greniers organisé le 1^{er} octobre**, au même endroit.

Le vide-greniers pas encore terminé, le Comité des Fêtes s'est attelé à la mise en place et à l'organisation du **repas nocturne**; une paëlla préparée devant les convives par Martine et Manuela de Viva Paëlla.



Pendant que les effluves taquinaient les narines, la buvette proposait boissons fraîches pour enfants, kirs et boissons pour adultes à consommer bien sûr avec modération. Dès 20h30, sous une musique d'accompagnement, les premiers convives ont apprécié la paëlla, rapidement suivis par les retardataires.

Entre plat et dessert, les danseurs ont profité des musiques et chansons jouées ou diffusées par le groupe musical Whisper Music jusqu'à une heure avancée de la nuit,



Comité des Fêtes Saint Marcel les Sauzet

Terrain de la Feria

Samedi 08 JUILLET 2023

Soirée GUINGUETTE
Plat + Dessert **15 €**
Animée par Thierry Blanc

Inscrivez-vous au :
06 42 93 64 54
06 24 26 78 57

Dimanche 09 JUILLET 2023

GRANDE FOIRE ARTISANALE



Pour poursuivre cette convivialité et afin que les habitants de Saint-Marcel-Les-Sauzet se retrouvent une nouvelle fois, le Comité des Fêtes organisera un **repas « Guinguette »** le samedi 8 juillet 2023 en soirée, avec une animation musicale de circonstance proposée par Thierry Blanc.

Le lendemain, 9 juillet, l'association poursuivra les festivités avec une **grande foire artisanale** pour les artisans, créateurs et inventeurs. Tout ce qui peut se façonner ou se créer aura sa place.



Imprimé par nos soins sur du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique
Crédit photo : Comité des Fêtes de Saint Marcel les Sauzet -
Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur - Tous droits réservés ©



MONTELIMAR AGGLOMERATION

Rencontres culturelles Itinérance(s)



La commune a accueilli le poète maçon **Yvon Rosier** le 3 juin dernier. Initialement programmé sur le parvis de l'Église, la prudence et les conditions météorologiques ont conduit les organisateurs, au dernier moment, à se replier dans la salle d'activités. Près d'une centaine de spectateurs a pu apprécier les textes et les chansons de son spectacle « **Des vies de dingues** » dans lequel il égratigne avec beaucoup d'humour et de sensibilité les travers de notre société : parisiens, végétariens, hommes politiques...

Avec la médiathèque intercommunale, Itinérance s'est poursuivie le 24 juin par une **Balade contées avec un âne** par l'association A Fleur d'Ane. Ulcie est une ânesse qui « n'est pas tête mais juste libre et indépendante dans sa tête », c'est ainsi que Lydie sa maîtresse la décrit. Dans ses sacoches, on y découvre pleins de contes sur la nature, des légendes d'ici et d'ailleurs et autres aventures comme l'origine des grandes oreilles des ânes ou la sentinelle de la forêt, le geai des chêne.



Newsletter culturelle
La e-lettre culturelle de l'Agglo : information hebdo sur le programme et les manifestations culturelles de l'Agglo. Abonez-vous : lettreculture@ca-montelimar.fr



Montélimar Agglomération RHÔNE & PROVENCE

DONNEZ DU SENS À VOTRE ALIMENTATION

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

PARTICIPEZ AUX ATELIERS DU PAT !

nombre de place limité à 40 inscrits par atelier

Jeudi 25 mai de 9h à 12h30
Éducation à l'alimentation | Foyer Rural | Allan

Jeudi 1^{er} juin de 14h à 17h30
Agritourisme | Espace des Buis | Marsanne

Mercredi 14 juin de 14h à 17h30
Eau | Salle des fêtes | Charols

Lundi 26 juin de 9h à 12h30
Foncier | Bâtiment Le Dauphin | Suzet

Jeudi 13 juillet de 9h à 12h30
Environnement | Salle Saint Martin | Montélimar

Jeudi 5 octobre de 9h à 12h30
Santé & Social | Foyer Rural | Allan

FLASHEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Ensemble agissons pour notre alimentation locale et durable

Avec la participation financière de :

WWW.MONTELIMAR-AGGLO.FR

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a vocation de rassembler les acteurs concernés par l'alimentation dans son ensemble, de la demande à l'offre, en incluant les dimensions économiques, sociales, éducatives, culturelles, environnementales et de santé. Elaboré de manière concertée, il a pour objectif de relocaliser la valeur ajoutée sur le territoire et permettre à tous l'accessibilité à une alimentation saine, de qualité, locale et durable.

Participez aux ateliers thématiques du Projet Alimentaire Territorial

Ces rencontres, accessibles à tous, sont initiées pour impliquer largement les acteurs locaux et de terrain, échanger et créer du lien.

L'objectif attendu est de faire remonter les projets et propositions d'actions à porter dans la mise en œuvre de notre PAT à l'horizon 2024-2027.



Horaires de déchèteries

Depuis le 1er mars, les horaires des déchèteries intercommunales ont été harmonisés et coordonnés pour qu'il y en est toujours une d'ouverte. Nouveaux horaires : 9h à 11h45 et de 14h à 17h toute l'année (sauf période estivale).

— 6 —

HORAIRES JUIN, JUILLET ET AOÛT

	HORAIRES JUIN JUILLET AOUT						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Les Présidents *							
Les Léonards *							
Les Constantins **							
La Laupie							
Logis Neuf ***							

Lundi au Vendredi = 7h30 à 13h
Samedi = 7h30 à 15h
Dimanche = 9h à 11h45

* Montélimar
** Montboucher-sur-Jabron
*** Sault-sur-Rhône